

SÉANCE du 21 juillet 2015

L'an deux mille quinze et le vingt-et-un juillet, à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Daniel ANGUIVIEL, Maire.

Présents : Daniel ANGUIVIEL, Serge BUCHOU, Julien SERRET, Lucile DESIR, Jean-Loup MATIFAT, Christine CARRIO, Christophe PHILIP.

Excusé : Henri MASSERAN, procuration à Serge BUCHOU

Absents : Martine COSTANZO, Florence DAUDE, Jérôme BAGNOUL.

Le secrétaire de séance est Lucile DESIR.

* * *

Aucune observation n'est faite sur le compte rendu de la séance du 2 juillet 2015.

Le PV est adopté.

Ordre du jour

Délibération n° 1 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION D'UN TERRAIN (DEL_2015-028)

Dans le cadre de la recherche d'une solution au devenir de l'espace réservé n°2, inscrit dans le PLU (Vieux Village), appartenant à M. Mickael SEVERAN, une demande de subvention exceptionnelle demandée dans le cadre des réserves parlementaires a reçu une réponse favorable de la part de Monsieur le Sénateur Simon SUTOUR. Le conseil municipal doit donner son accord par délibération à la poursuite de ce dossier en vue de l'acquisition de cette parcelle. Une proposition de M. le Maire, qui a reçu l'intéressé le matin même du conseil, lui a été faite sur la base des acquisitions récentes des terrains dans la partie Vieux Village et la zone urbanisée de La Rouvière (entre 70 et 80 €/m²) soit, pour 520 m², une somme de 40 000 €. Cette proposition fait l'objet d'une réflexion du couple concerné. D'autre part, le dossier a été déposé auprès de deux Fondations : celle du groupe PAPREC, installé sur la commune et celle du Crédit Agricole. D'autres mécènes potentiels seront contactés.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la poursuite du projet pour faire entrer l'espace réservé n° 2 du PLU dans la gestion publique (l'achat du terrain privé) et autorise le maire à déposer un dossier de demande d'aide au titre de la réserve parlementaire auprès de M. SUTOUR.

Délibération n° 2 – AUTORISATION D'UNE OFFRE DE CONCOURS POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU MAS DE VOLLE

Comme lors de la séance du premier juin pour la zone AULP, les travaux nécessitant la réalisation de l'alimentation en eau potable du Mas de Volle, prochainement intégré dans le PLU pour être autorisé à rénovation, sont à la charge du pétitionnaire. Une offre de concours pour la totalité de la somme a été proposée par celui-ci concernant la réalisation de l'adduction d'eau potable empruntant le chemin rural depuis le Mas de Molle jusqu'en limite de propriété (parcelle AC 41). Le SIAEP par délibération du 26 mai a autorisé la délégation de maîtrise d'ouvrage à la commune de Liouc. La SAUR, société fermière, garantira la conformité des travaux qui seront payés à celle-ci.

Après discussion, le conseil approuve, à la majorité - 7 voix pour, 1 voix contre (Christophe PHILIP) - l'offre de concours telle que définie.

Une réponse sera faite au propriétaire quant à l'acceptation de son offre de concours. Elle sera assortie des conditions de légalité qui encadrent cette réalisation.

Délibération n° 3 – AUTORISATION D'UNE ETUDE HYDRAULIQUE CONCERNANT LES LOTISSEMENTS PVR ET ZONE 1AU1 DU PLU

Monsieur le Maire rappelle que les parcelles concernées par la PVR ont une surface de terrains cumulée supérieure à 1 Ha. La loi sur l'eau s'applique donc : obligation de proposer un ouvrage de régulation des eaux pluviales agréé par la DDTM, service eaux et inondations. Seul un bureau d'étude peut permettre d'avancer dans le dossier. Le cabinet INFRAMED, pressenti pour coordonner les travaux « PVR » par la municipalité précédente sera contacté pour établir un devis relatif à l'ouvrage, préalable à toute autre réalisation. L'étude concernant la zone 1AU1, privée, sera menée en parallèle mais par le propriétaire de la parcelle.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette étude.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1 – TRAVAUX DE SECURISATION ROUTIERE : Monsieur le Maire rappelle le projet sur le vieux Village et La Rouvière qui a été estimé à 19 000 €. Il informe l'assemblée de l'attribution d'une subvention, dans le cadre des amendes de police, d'un montant de 8 434 €.

2 – SITE DE LA MAIRIE . Monsieur le Maire informe que la responsable du site internet de la commune ne pouvant assumer momentanément cette charge, un accord a été trouvé pour mettre fin au dysfonctionnement de celui-ci.

3 – ORDURES MENAGERES : Le passage en poubelles individuelles est presque finalisé sur la commune. Le dépôt collectif (sortie Liouc vers La Rouvière) sera bientôt supprimé de même que celui du lotissement privé « Clos de Valane » source de nombreux problèmes surtout en période estivale.

4 – FINANCES : Monsieur le Maire informe que, suite à la répartition du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux droits d'enregistrements 2014 au profit des communes de moins de 5000 habitants, un montant de 18 067 € sera versé à la commune.

5 – SIRP DU COUTACH : Christine CARRIO, vice-présidente, souhaiterait que Lucile DESIR prenne la place de titulaire de Julien SERRET. Ce sujet sera porté à l'ordre du jour du prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures 15

Signatures des Conseillers présents :

Daniel ANGUIVIEL	
Serge BUCHOU	
Martine COSTANZO	Absente
Henri MASSERAN	Représenté par Serge BUCHOU
Julien SERRET	
Lucile DESIR	

Jean-Loup MATIFAT	
Christine CARRIO	
Florence DAUDE	Absente
Jérôme BAGNOUL	Absent
Christophe PHILIP	